



LOT-ET-GARONNE  
47140

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt le 14 avril  
Le conseil municipal de la commune de Massels  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Jacques PICCOLI, Maire.

**Nombres de conseillers:** Date de convocation du conseil municipal 08 avril 2021

En exercice :10

**Présents :** Mr PICCOLI Jacques, Mr BARRIERES Bernard, ,  
Mme HERBERT Marianne, Mme GIBBS Ann, Mme PINEDE  
Nicole, Mr HABOUZIT Thierry, Mr VERDIER René,

**Excusé :** ,Mme BOUTIGNY Mathilde , Mme LALO Régine

**Absent :** Mr BANNEAU Gabriel

Présents : 8

Votants : 8:

**Secrétaire de séance :** Mr HABOUZIT Thierry,

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Vote du compte administratif 2021-commune de Massels
- 2) Approbation du compte de gestion 2021- commune de Massels
- 3) Affectation des résultats 2021-commune de Massels
- 4) Vote du compte administratif 2021-Station-service
- 5) Approbation du compte de gestion 2021- Station-service
- 6) Affectation des résultats 2021- Station-service
- 5) Approbation des nouveaux statuts de Fumel Vallée du Lot- prise de compétence  
« Mobilité »
- 6) Questions diverses

### **2021-18**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-COMMUNE DE MASSELS**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de  
l'exercice 2020, comme suit :

	<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	:	<b>47 400.00</b>
Recettes	:	<b>92 791.00</b>

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	:	<b>133 653.00</b>
Recettes	:	<b>133 653.00</b>

Pour rappel, total budget :

	<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	:	57 100.00 (dont 9 500.00 RAR)
Recettes	:	133 251.00 (dont 40 460.00 RAR)

	<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	:	133 653.00
Recettes	:	133 653.00

**2021-18-annexe**

**VOTE DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des associations pour lesquelles il avait été accordé en 2020 des subventions et propose pour l'année 2021 :

LISTES DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	BUDGET 2020	PROPOSITION 2021
ADMR DE PENNE D'AGENAIS	150,00 €	150,00 €
AMICALE DES ANCIENS MARINS ET ANCIENS COMBATTANTS	50,00 €	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50,00 €	50,00 €
ANACR PENNE D'AGENAIS	50,00 €	50,00 €
ASPAM	150,00 €	150,00 €
ASS DES PECHEURS LIGNE	50,00 €	50,00 €
CLUB LA VALLEE RIANTE 3ième AGE	250,00 €	250,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>DIVERS</b>	<b>2 220,00 €</b>	<b>2 220,00 €</b>
LA PREVENTION ROUTIERE	80,00 €	80,00 €
PETANQUE DE DAUSSE	500,00 €	500,00 €
RETRAITES AGRICOLES CANTON PENNE	50,00 €	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE DAUSSE	250,00 €	250,00 €
SPORTING CLUB DAUSSOIS FOOTBALL	1 000,00 €	1 000,00 €
UNA PAYS DE SERRES	150,00 €	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>

**2021-19**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-STATION-SERVICE**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>39 799.00</b>
Recettes	:	<b>39.799.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>36 549.00</b>
Recettes	:	<b>36 549.00</b>

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	39 799.00
Recettes	:	39 799.00

Fonctionnement

Dépenses	:	36 549.00
Recettes	:	36 549.00

**2021-20**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021-LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

**Investissement**

Dépenses	:	<b>154 530.00</b>
Recettes	:	<b>154 530.00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:	<b>176 530.00</b>
Recettes	:	<b>176 530.00</b>

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	154 530.00
Recettes	:	154 530.00

Fonctionnement

Dépenses	:	176 530.00
Recettes	:	176.530.00

## 2021-21

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES 2021

En application de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aura résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution des valeurs locatives des locaux industriels.

#### **Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, Le conseil municipal ;**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter et de voter les taux d'imposition 2021 comme suit

- Foncier bâti = **35.93%**
- Foncier non bâti = **72.52%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

**Article 2 : Charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**Article 3: Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre zéro abstention

## 2021-22

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT-PRISE DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ »

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la délibération 2021A-15-AGJ du 25 février 2021, du conseil communautaire de Fumel Vallée du Lot concernant la prise de compétence « Mobilité ».

Cette compétence répond à plusieurs objectifs :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité,
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Le Conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de Fumel Vallée du Lot afin de prendre la compétence « Mobilité », sans se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transports public et transports scolaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré

- **Approuve** les nouveaux statuts de Fumel Vallée du Lot intégrant la compétence « Mobilité » ;
- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 pour, zéro contre et zéro abstention

### 2021-23

#### ADRESSAGE – RAJOUT D’UN POINT ADRESSE

Mr le Maire rappelle à l’assemblée que l’adressage normalisé mis en place en 2020 permet à la collectivité de créer autant de points adresse qu’elle en a besoin, selon l’évolution de l’urbanisme de la commune.

Une adresse a été omise, Chemin des Vergers, maison en location.

Le conseil municipal, ouï l’exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Autorise** la création de ce nouveau point adresse, à savoir :
  - **834 Chemin des Vergers**
- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

### 2021-24

#### REALISATION TRAVAUX EAU POTABLE LOTISSEMENT COMMUNAL- PRISE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION PAR LA COMMUNE-

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser une desserte eau potable pour le projet du lotissement communal à Lacardayre, situé sur la parcelle B 972, projet comptant 5 lots.

Après étude, les services d’Eau47 confirment que le réseau existant est en capacité suffisante pour desservir l’ensemble du projet.

Le montant des travaux est estimé à 9 700.00 €HT

Conformément aux règles de financement d’Eau47, le syndicat prendra en charge 50% du coût de ces travaux. Les 50% restants seront à la charge de la commune.  
Le montant de la participation de la commune est donc estimé à 4 850.00 €.

Le conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Valide** la participation de la commune pour un montant de 4 850.00 € HT, soit 50% de l’estimation de ces travaux.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 8 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

**2021-25**

**BUDGET COMMUNAL- DMI REGULARISATION OPERATION 52**

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de régulariser le Budget 2021 ainsi qu'il suit pour la régularisation de l'opération 52 (Sécurisation des traversées piétonnes ), suite erreur matérielle.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) – Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) – Opération</b>	<b>Montant</b>
21318 (21)- 59 : bâtiments publics	- 5 500.00		
2152 (21) -51: Installation de voiries	5 500,00		
	<b>0.00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45***

**SIGNATURES**